

REUNION DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Etaient présents : Mme DE LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; M. MARSAULT Samuel ; Mme MOUSSERION Martine ; M. REMBEAULT Raphaël ; M. ROLLAND Cédric ; Mme ROUSSEAU Renée

Absents excusés : M. GORMALLY Patrick ; M. MALLET Claude ; M. PENOT Olivier

Pouvoirs : M. GORMALLY Patrick à M. Patrick HABERAJTER
M. MALLET Claude à Mme Martine MOUSSERION

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2023
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Propriété Champeaux, Villenon
4. Ancienne épicerie
5. Point Personnel
 - Création d'un poste d'adjoint administratif
 - Prime Pouvoir d'Achat
6. Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2023

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2023. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Affaires sociales (Mme ROUSSEAU) :**
 - **Halloween** : La fête d'Halloween organisée le 28 octobre s'est bien passée. Les animations ont été appréciées.
 - **Étrennes** : Des chocolats ont été commandés à l'APE, et le complément a été acheté en supermarché. Des achats complémentaires sont prévus : papier transparent, raphia... La préparation et l'emballage seront réalisés le 18 décembre à 20h30.
 - **Repas des aînés** : La date du 10 mars 2024 est retenue. Mme Rousseau propose de conserver le même traiteur et de choisir l'Espagne pour thème de repas, avec une paella en plat principal.
- **SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER) :**

Le changement de cuisine centrale, CONVIVIO à Poitiers, donne pleinement satisfaction, tant en termes de qualité que de quantité. Une diététicienne a rencontré la Présidente, la Vice-Présidente ainsi que l'agent en charge de la cantine.

La chorale de fin d'année aura lieu traditionnellement le même jour que le marché de Noël à Voulon, soit le 8 décembre. Les enfants auront réalisé quelques objets qui seront proposés à la vente sur le marché.

D'autre part, des ateliers philo sont proposés aux enfants sur le temps d'accueil périscolaire du jeudi. Les échos sur cet atelier sont très bons. Les enfants semblent apprécier l'exercice.

- **SIMER (M. HABERAJTER) :**

Il n'y a pas eu d'évolution sur la situation du côté du SIMER. En ce qui concerne les sacs jaunes, la situation est inchangée.

- **EAUX DE VIENNE (M. HABERAJTER) :**

La réunion du Comité Chantemerle a eu lieu il y a quelques jours. Durant cette réunion ont été évoqués la qualité de l'eau ainsi que des réseaux. M. HABERAJTER a demandé de visiter un château d'eau prochainement. M. HABERAJTER indique, suite à un échange lors de la réunion précédente du conseil municipal, que Eaux de Vienne ne s'occupe pas du curage des fossés. Mme MARTIN-CHARDONNIER demandera un devis à une de ses connaissances. Sinon, M. SALLÉ pourrait peut-être réaliser ce curage, ce qui nécessiterait de louer le matériel adéquat.

3- PROPRIETE CHAMPEAUX - VILLENON

La fille de la propriétaire a été reçue en mairie par Mme MOUSSERION et M. MALLET. Un accord est intervenu : les bâtiments seront sécurisés par la pose de barrières par la commune et la propriétaire envisage la démolition des bâtiments les plus fragilisés.

M. REMBEAULT rappelle que la propriété se trouvant dans le périmètre des 500m autour du portail du château, inscrit aux monuments historiques, l'ABF devra être saisi.

Le conseil municipal donne son accord à la sécurisation des lieux.

4- ANCIENNE EPICERIE

Mme MAZET du service Bâtiments de l'Agence des Territoires 86 a été reçue en mairie le 8 novembre, afin d'étudier les possibilités de rénovation de l'ancienne épicerie.

Tout d'abord, de la poussière laissant craindre la présence d'insectes xylophages dans le plancher de l'étage a été observée. Il sera nécessaire de procéder rapidement au traitement du parquet, par aérosol et par seringue. M. SALLÉ pourrait réaliser ces travaux, mais il peut être pertinent de demander un devis à une entreprise spécialisée avant de se prononcer.

Au sujet de la rénovation, Mme MAZET transmettra dans les prochaines semaines deux propositions d'aménagement (en principe avec une configuration autour de deux logements et d'un espace pour les associations, et une avec un logement et deux espaces pour les associations). Elle a souligné que le coût pourrait être important, mais que le bâtiment permettait la réalisation des travaux en plusieurs étapes.

Financement : La commune devra dans tous les cas assurer au moins 20% d'autofinancement. Des aides devront être cherchées, Etat (DETR), Département (Activ'), SOREGIES en matière de rénovation énergétique. Il sera aussi nécessaire de se renseigner sur les éventuels financements innovants (à l'image du mécénat), qui pourrait représenter une autre manne.

5 – POINT PERSONNEL

➤ Création d'un poste d'adjoint administratif

La Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, le conseil municipal, sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, décide :

- La création à compter du 14 décembre 2023 d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps non complet, pour exercer les fonctions d'assistant de gestion administrative.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ **Prime pouvoir d'achat :**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de la prime pouvoir d'achat aux agents qui en ont le droit. Cette prime est basée sur des tranches de revenus brut mensuel. L'octroi de cette prime doit faire l'objet d'une délibération. Un modèle a été fourni par le Centre de gestion, il convient surtout de fixer les montants plafonds par tranche. Le conseil municipal indique qu'il souhaite conserver les plafonds maximums prévus.

Une proposition de délibération sera présentée en ce sens au prochain Comité Social Territorial du Centre de Gestion qui doit donner un avis. Elle sera ensuite remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

6- QUESTIONS DIVERSES

- **Vœux du maire** : La cérémonie des vœux du maire sera organisée le dimanche 7 janvier 2024 à 12h.
- **SIMER** : le SIMER fête ses 70 ans le 18 décembre. Il serait souhaitable que la commune soit représentée par un élu.
- **Loi d'accélération des EnR** : La sous-préfecture organise à Saint-Pierre-d'Exideuil le mercredi 15 décembre une réunion sur les zones d'accélération EnR. Cette réunion sera suivie par une réunion de la Communauté de communes du Civraisien-en-Poitou. Il est important que la commune y soit représentée.
- **PLUi** : Une rencontre avec Mme PERAIN du service Urbanisme de l'AT 86 est prévue en mairie le mardi 5 décembre, en vue de la préparation de la modification du PLUi.
- **Château de Villenon** : Mme DE LAUZON informe le conseil municipal que deux événements seront organisés en décembre au château de Villenon. Le 16 décembre aura lieu une journée de Noël (avec un arbre de Noël notamment). Le 17 décembre sera organisée une journée sur le bien-être animal, portée avec une association de Champagne-Saint-Hilaire.
- **Scierie** : M. Delaunay, propriétaire de la scierie, s'est récemment rapproché des services de la communauté de communes pour savoir si des terrains étaient disponibles. Une rencontre devrait avoir lieu entre lui et les services de la communauté de communes. En parallèle, la situation pourra être étudiée sur la commune, en prenant notamment en compte la prochaine évolution du PLUi.

- **Gare** : Mme MOUSSERION indique qu'un accident entre un train de voyageurs et un sanglier s'est produit dans la nuit du 23 au 24 octobre. Elle a été prévenue par un appel de la Gendarmerie. Le train de voyageurs a été arrêté à la Gare d'Anché-Voulon.
- **Convention nationale de la démocratie locale** : La Vienne était représentée lors de cette convention par Mme MOUSSERION ainsi que par la Maire des Ormes. Cette journée s'est déroulée autour d'interventions ministérielles et d'ateliers sur le statut de l'élu. Mme MOUSSERION indique que de nombreuses propositions ont été émises, notamment au sujet de la retraite des élus locaux.
- **Salon des Maires de France** : Mme le Maire indique que le Salon des Maires et le Congrès de l'AMF aura lieu à Paris du 21 au 23 novembre. Un cocktail dînatoire est prévu le 23 novembre au Sénat. Mme MOUSSERION y sera présente, et un autre membre du conseil peut y être invité.
- **Certification d'immatriculation** : M. HABERJATER demande s'il y a eu des évolutions sur la demande de certificat d'immatriculation pour le tracteur. Il n'y a pas eu d'évolutions dans les dernières semaines.
- **DICRIM - PCS - Plan IODE** : M. MARSAULT et Mme MOUSSERION ont travaillé en lien avec la DDT pour la rédaction de ces documents obligatoires : DICRIM (Document d'Information Communal sur les risques majeurs), PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et Plan IODE. M. MARSAULT indique qu'il sera nécessaire de prendre une délibération lors de la prochaine séance de conseil municipal.
- **Intempéries**: Mme MARTIN-CHARDONNIER demande qui a débité les deux arbres tombés lors des intempéries à hauteur du Plessis notamment. Mme MOUSSERION indique qu'il s'agit probablement des pompiers, les arbres étant tombés sur la route départementale.

**La Maire,
Martine MOUSSERION**



**Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT**

